

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETTLACH Du Mardi 21 MAI 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 14 mai 2024, c'est réunion en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie BIANCOTTI, le Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

- Mme Anne-Marie BIANCOTTI, maire
- M. Denis REY, adjoint au maire
- M. Gilles SCHOEFFEL, adjoint au maire
- M. Samuel SCHWEITZER, adjoint au maire
- M. Jérémy WINTERHALTER, conseiller municipal
- M. Raphaël WEILL, conseiller municipal
- Mme Chantal SCHERRER, conseillère municipale
- Mme Marie-Eve UEBERSCHLAG, conseillère municipale
- M. REY Michel, conseiller municipal
- M. Christophe SCHMITT, conseiller municipal
- M. Stéphane FLOTA, conseiller municipal

## **SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Joëlle AUVRAY

Le maire ouvre la séance à 19h30, salue les membres présents.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

*Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Joëlle AUVRAY secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

Délibération Nr 2024-17

### **2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2024**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024 dont une copie a été adressé à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, a été adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposée. Il est ainsi procédé à sa signature.

Délibération Nr 2024-18

### **3. Aliénation d'un terrain de construction, Rue des Romains**

Vu la demande présentée par M. SZYMONIK Vladimir et Mme HERTZOG Maëlle, domiciliés à 10A Rue d'Altkirch – 68220 KNOERINGUE, tendant à obtenir l'aliénation à leur profit du terrain sis :

**Rue des Romains, parcelle 226 d'une contenance de 9.84 ares**  
afin d'y édifier une maison d'habitation à usage de résidence principale ;

Le Conseil municipal,

Considérant que ce terrain est destiné par la commune à être cédé pour la construction et si le projet se finalise,

**DECIDE** à l'unanimité :

- l'aliénation au profit de M. SZYMONIK Vladimir et de Mme HERTZOG Maëlle, le terrain ci-dessus désigné ;
- de fixer le prix de vente à 14 000 € l'are, soit pour 9.84 ares : 137 760 € ;
- de désigner Maître Sabine DE CIAN, notaire à MULHOUSE, pour établir le compromis de vente ainsi que l'acte de vente. Les frais notariaux seront pris en charge par l'acheteur sus-désignés ;
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer cette vente et notamment pour signer l'acte notarial.

Délibération Nr 2024-19

### **4. Travaux de voirie Rue des Romains et Rue de Bâle**

**Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre du Fonds Communal Alsace pour l'aménagement de voirie communale – Rue des Romains**

Madame le Maire a soumis lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 21 mai 2024 l'avant-projet de l'entreprise ENER pour l'aménagement de voirie communale – Rue des Romains à Bettlach.

Les conseillers à l'unanimité des membres présents décident :

- d'approuver le projet sur la base du devis de l'entreprise ENER pour un montant de 35 269.93 € HT, soit 42 323.92 € TTC
- de prévoir les crédits au budget primitif 2024
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre de l'accompagnement et développement des services à la population de proximité et de qualité qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien de l'équilibre intergénération
- d'établir le plan de financement prévisionnel (demande en cours) :
  - Subvention CEA (42 %) : 14 813 €
  - Commune : solde en fonds propres
- que l'opération pourra débuter dès notifications de subvention de la CEA.

Délibération Nr 2024-20A

## **Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs – Rue de Bâle**

Les travaux de voirie pour l'aménagement de trottoirs – Rue de Bâle sont indispensables pour la sécurité des usagers.

Des devis répondants à ces opérations de sécurité en agglomération sont présentés aux conseillers.

Les conseillers à l'unanimité des membres présents sont favorables à la réalisation de ces travaux et décident :

- d'approuver le devis de l'entreprise ENCER pour un montant de 16 546.93 € HT, soit 19 856.32 € TTC
- de prévoir les crédits au budget primitif 2024
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre des amendes de police
- d'établir le plan de financement prévisionnel comme suit :
  - Subvention CEA (40 %) : 6 618 €
  - Commune : solde en fonds propres
- que l'opération pourra débuter dès notifications de subvention de la CEA.

Délibération Nr 2024-20B

### **5. Divers**

Fourniture et pose de porte-drapeaux : A l'unanimité, les conseillers approuvent l'acquisition de porte-drapeaux en vue du pavoiement de la commune lors des commémorations et fêtes nationales. Le devis de l'entreprise LRE s'élève à 2 358 € TTC.

Candélabre accidenté 93 Rue de Bâle : le devis de l'entreprise LRE pour le remplacement du mât accidenté s'élève à 3 294 € TTC. Le devis a été transmis à l'assurance, la CIADE.

Remplacement du luminaire à Saint-Blaise : le devis de l'entreprise HP Proled pour le remplacement du luminaire LED place de l'Eglise à Saint-Blaise a été approuvé pour un montant de 860.40 € TTC.

Journée citoyenne : discussion pour l'organisation de la journée citoyenne qui aura lieu le samedi 25 mai.

Tour d'Alsace – Etape princière : les conseillers émettent un avis défavorable quant à la demande de contribution du groupe LARGER de la somme de 1 000 € pour faire figurer le blason de la commune sur un maillot collector.

Informations :

\* Pendant les congés de l'ouvrier communal, du 5 au 28 août, il faut assurer la continuité de l'arrosage des plantes dans la commune.

\* Discussion sur différents points liés à la gestion de la salle communale.

Clôture de séance à 20H30.